

L'ACTION SYNDICALE



DÉCEMBRE 2011



L'ACTION SYNDICALE

Mot du président

Par *Guy R. Charette*

Une autre fin d'année qui arrive et quelle année ! Négociation d'une convention collective avec son application fort difficile, quelques assemblées pour des lettres d'entente et de très bons débats, élections syndicales à tous les niveaux de la structure syndicale, formation des représentants syndicaux, beaucoup de nouvelles personnes élues, plusieurs départs à la retraite et encore plus dans l'année qui suivra ainsi que malheureusement des personnes qui nous ont quittées, que ce soit des membres ou des proches ce n'est jamais facile en cette période de l'année.

L'année qui viendra aura sûrement ses hauts et ses bas, mais espérons qu'avec la nouvelle façon de faire, avant d'appliquer l'article 14.01 et l'embauche de salariés, cela règlera cet article fort contesté qui n'est pas la meilleure façon de former une équipe pour le bon fonctionnement de l'usine et de sa productivité. Je pense qu'après une convention collective acceptée des membres avec certains sacrifices pour l'avenir de l'usine et la compétitivité ainsi que plusieurs fois l'application de l'article 14.01, je crois que l'employeur doit dire MERCI aux employés pour l'effort fourni. Il le dit parfois, mais pas assez souvent à mon avis.

La dernière assemblée générale a eu lieu le 7 décembre. Il a été adopté de demeurer à l'intérieur pour faire nos élections syndicales, mais il faudra que nous trouvions des idées afin de maximiser le nombre de personnes à voter. Il ne faut pas non plus penser que les membres ne s'expriment pas car 75 % de votants soit au-delà de 700 personnes, c'est beaucoup plus que les élections gouvernementales. En passant, il y a eu une bonne remarque à cette assemblée au sujet de la disparition des feuilles que l'on affiche dans plusieurs secteurs de l'usine pour aviser les membres qu'une assemblée aura lieu à la date, l'heure et l'endroit où elle se tiendra avec les points à discuter à l'ordre du jour. S.v.p. respectons ceux et celles qui désirent assister aux assemblées en laissant les informations nécessaires.

Au dernier conseil de la fédération ont eu lieu des élections au poste de l'exécutif et à plusieurs postes des sous-comités et tous les postes ont été comblés, donc la nouvelle fédération pourra prendre son envol.

Une personne a été invitée aussi à venir faire un témoignage sur un accident travail évitable qui a changé sa vie à jamais. Vous pouvez consulter une vidéo sur le lien de la C.S.S.T. il s'agit d'un accident de la construction. Non, nous ne sommes pas dans la construction, mais c'est à son travail que c'est arrivé et il est maintenant paraplégique parce qu'il n'a seulement pas pris dix (10) petites minutes pour faire une rampe afin de sauver du temps. Comme il le répétait souvent, dix (10) minutes ont changé non seulement sa vie, mais celle de tout son entourage et sa famille. Il n'a pas encore 30 ans. C'est sûr que je ne peux pas vous raconter cette histoire comme lui, mais je vous jure que ça fait réfléchir, donc penser avant d'agir s.v.p.

Il y a eu aussi les travailleurs de la forêt, ceux qui plantent des arbres dans des conditions de travail difficiles. Pour ceux qui désireraient voir la vidéo, elle est disponible au bureau syndical.

Nous sommes allés aussi moi et André Corriveau assister à un colloque à Montréal pour voir d'autres syndicats qui sont impliqués dans un partenariat avec l'employeur dont le syndicat de la Ville de Montréal.

En terminant, je vous souhaite à tous de très belles fêtes et de revenir en grande forme et soyez très prudents dans vos déplacements. Ne prenez aucune chance sur la route avec nez rouge en opération, quant à moi au moment d'écrire ces lignes, je quitte en vacances demain matin pour Cuba soit le samedi 10 décembre et j'espère que ce voyage me fera le plein d'énergie. En mon absence, André me remplacera et il peut compter sur le reste de l'exécutif pour lui venir en aide, donc soyez indulgent avec lui, car c'est la relève qui s'installe.



FORMATION

1^{ère} PARTIE

Par *Michel Maisonneuve*, 4^e V.P.



Nous avons décidé, lors d'un exécutif syndical, de donner une formation sur la nouvelle convention collective, considérant les nombreux changements que celle-ci comporte. Tout cela était d'autant plus nécessaire, car suite aux élections que nous avons eues cet automne, plusieurs nouveaux membres se sont ajoutés au conseil syndical. Pour leur donner un maximum d'encadrement afin qu'ils parviennent à réaliser leurs futures tâches suite au mandat qui leur a été confié, vous comprendrez que c'est là un passage obligé pour tous.

Je tiens à vous informer qu'au moment où vous lirez cet article, nous aurons pratiquement terminé une première partie de formation sur la nouvelle convention collective pour les membres du conseil syndical (délégués, exécutif, R-P). Pourquoi est-ce que je dis une première partie ? C'est que nous avons mis une journée à l'horaire, mais nous nous sommes aperçus qu'avec les nombreux changements et les interprétations de certaines clauses dans la convention collective, une deuxième journée sera nécessaire. C'est au début de l'année 2012 que nous déterminerons une date pour la fin de cette formation (si cela est possible pour tous d'y assister).

Je tiens à remercier tous les membres qui ont bien voulu participer à cette formation de la convention collective et qui étaient en congé hebdomadaire pour parfaire leurs connaissances. Je voudrais aussi remercier Monsieur Mario Baillargeon d'avoir bien voulu transmettre son expérience ainsi que ses nombreuses anecdotes du passé. Ce fut fort apprécié de tous les membres présents.

Sur ce, bonne semaine.



***JE PROFITE DE CETTE OCCASION POUR VOUS OFFRIR
MES MEILLEURS VŒUX POUR UN TRÈS
JOYEUX NOËL ET UNE ANNÉE REMPLIE DE JOIE ET BONHEUR.***



BONNE SANTÉ À VOUS TOUS AINSI QU'À VOTRE FAMILLE !



SANTÉ-SÉCURITÉ

Par *Roger Lépine*, Agent à la prévention



Bilan et perspectives

Les 9 et 10 novembre 2011, il y avait le bilan et perspective en santé et sécurité qui a eu lieu à St-Hyacinthe et ce fût deux (2) jours bien remplis.

Lors du colloque sur le bilan et perspective C.S.N., nous avons eu droit à un historique présenté par M. Claude Rioux qui a été conseiller syndical, directeur des services pour les pâtes et papier et maintenant travaillant pour notre fédération suite à la fusion des deux (2) fédérations. Il nous a raconté l'histoire de la grève de l'amiante en 1949 qui a été très dure, qui a marqué et restera gravée longtemps en mémoire, mais qui a fait avancer la santé-sécurité à travers le temps (poussières d'amiante).

Aujourd'hui, chez nous en 2011, l'employeur a mis en place des mesures de sécurité (cadenassage) que certains employés trouvent exagérées, mais comment pouvons nous être syndicalement contre ça? La sécurité des employés passe avant la productivité. Personne ne vient travailler ici pour en ressortir avec des handicaps ou pire encore, car plusieurs personnes perdent malheureusement encore la vie au Québec par des accidents de travail et ce, à chaque année. Il en coûte beaucoup moins cher à l'employeur de perdre de la production que d'avoir une blessure grave et tous les coûts sauvés, on demanderait à l'employeur d'investir dans des outils pour faciliter notre travail?

Certes, il y a de la discipline qui est rattachée à ça et personne ne l'approuve (ni le syndicat), car personne ne travaille en voulant se blesser intentionnellement, mais parfois simplement pour sauver du temps.

Ce qu'il faut se poser comme question :

- Est-ce que la méthode est claire?
- Connait-on la méthode?
- Peut-on avoir une méthode sécuritaire différente?

Vaut mieux prendre plus de temps et travailler sécuritaire pour pouvoir bénéficier de votre retraite en santé.

N'oubliez pas, j'aime mieux parler AVEC VOUS... que de parler DE VOUS !!

Enrouleurs sécurisés – Steelastic #1

Au cours de l'arrêt de production d'hiver, des enrouleurs sécurisés seront installés à la Steelastic #1. Ces enrouleurs répondent à une mesure corrective entendue avec la CSST suite à un accident grave survenu à l'été 2010.

Le concept a été développé à notre usine pour répondre aux normes et à nos besoins spécifiques en fonction de l'espace disponible. Il s'agit d'un concept avec les deux enrouleurs dos à dos. Il y a une section « active » où l'enroulement se fait dans une enceinte fermée et une section « opération » où le montage de la toile est sécurisé par un système de sécurité électrique selon les normes actuelles. Ces deux (2) sections pivotent pour permettre le changement de rouleau. Pour les curieux, un dessin de l'enrouleur est affiché sur la fenêtre de la chambre des bobines (« creel room »).



Avec l'année 2011 qui s'achève, le mot sécurité est revenu plus d'une fois de part et d'autre à l'usine, mais non seulement il faut aussi penser sécurité à la maison, car plusieurs d'entre nous prennent des chances qui finissent malheureusement par un accident bête.

Soyez prudents dans vos loisirs pour commencer l'année 2012. Joyeuses Fêtes et Bonne et Heureuse Année ainsi qu'à toutes vos familles.

TRAVAILLEUR EN ASSIGNATION TEMPORAIRE CSST

Par *Yves S. Laporte*, Resp. ASS./CSST
Ext : 224

Depuis le 1^{er} décembre 2011, il y a un changement dans la convention, la prime de surtemps a été abolie. Maintenant, vous devez inscrire votre nom sur la liste de surtemps et si un travailleur moins ancien que vous est appelé pour travailler, l'employeur vous paiera le surtemps. À noter que l'employeur se réserve le droit de vous faire entrer en surtemps si vous inscrivez votre nom sur la liste de surtemps et de vous faire travailler en assignation temporaire selon vos limitations.

EXAMEN DE LA VUE 24 MOIS

Depuis le 1^{er} septembre 2011, l'assureur paie un examen de la vue aux 24 mois et ce, rétroactif à votre dernier examen de la vue. Alors, un travailleur qui a passé un examen de la vue le 2 mai 2011 aura droit à un nouvel examen le 2 mai 2013.



J'aimerais vous souhaiter un *Joyeux Noël* et une *Bonne Année* ainsi qu'à vos familles.

ORGANIGRAMME

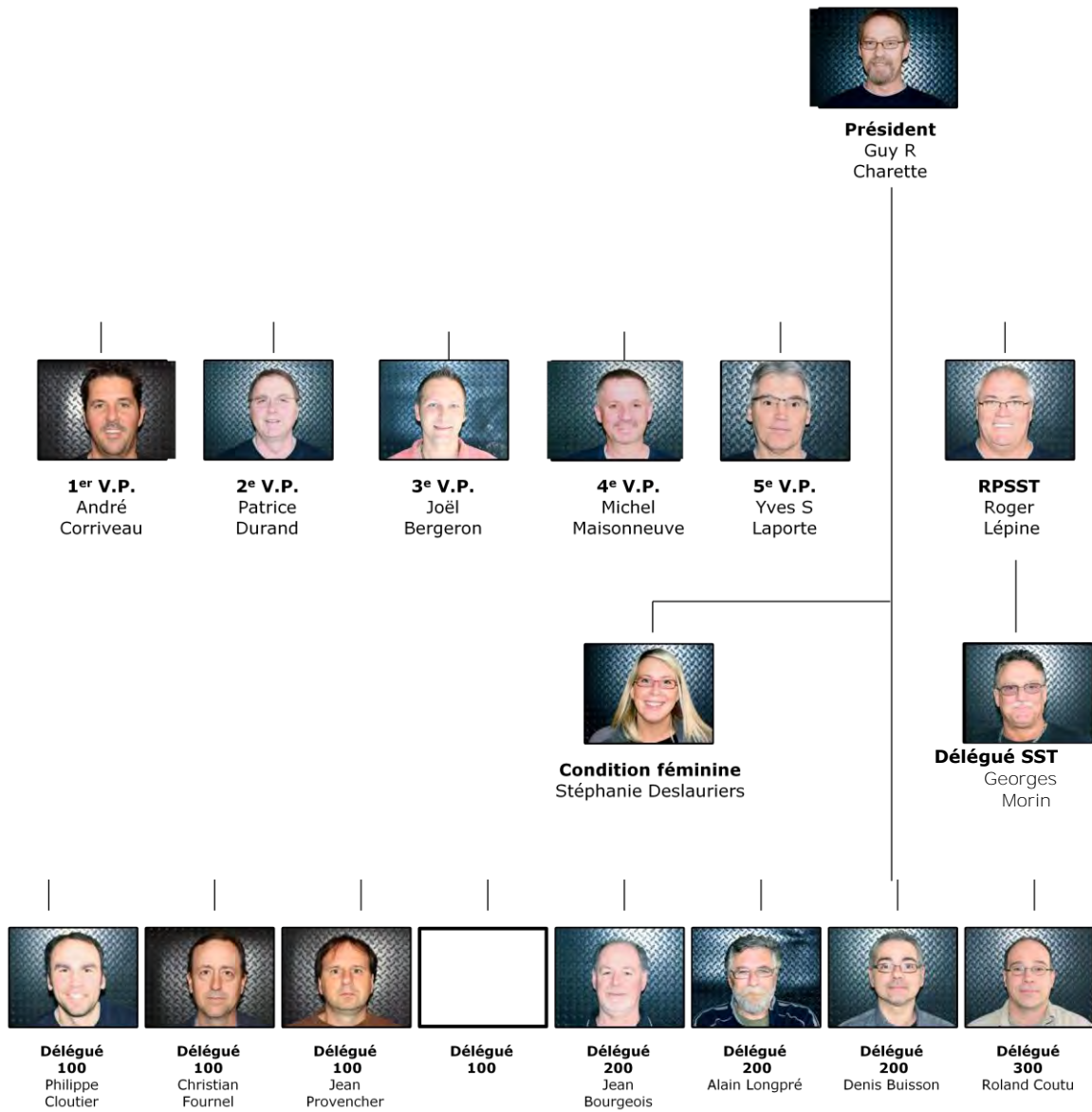
Par *Patrice Durand*, 2^e V.P.

Plusieurs se demandent quelle procédure il faut prendre pour être représenté par un délégué et pour faire un grief.

La première étape est de prendre connaissance de l'organigramme syndical situé dans les tableaux du syndicat. Par la suite, regarder le ou les délégués qui sont sur votre équipe de travail. Si votre superviseur veut vous rencontrer pour une chose qui vous touche, vous avez donc le droit d'être accompagné d'un délégué syndical. Vous demandez à votre superviseur d'appeler à l'atelier où le délégué travaille et s'il n'y a pas de réponse, vous pouvez toujours utiliser le téléphone et composer le 51 pour retrouver le délégué dans l'usine.



Assemblée



générale



décembre 2011



Secrétaire
Hélène C.
Plouffe



Vérificateur
Jocelyn
Laforest



Étude de temps
Mario
Champagne



Secrétaire
Mathieu
Gérin-Lajoie



Trésorier
René
Fréchette



Vérificateur
Régis
Bourgoin



Délégué SST
Daniel Forget



Délégué SST
Luc
Fiset



Délégué SST
Yanick
Préville



**Délégué
300**
Yannick Morin



**Délégué
300**
François
Guilbeault



**Délégué
300**
Yves Jr.
Gagnon



**Délégué
400**
Kevin Gagnon



**Délégué
400**
Denis Chaput



**Délégué
400**
Mathieu
St-Pierre



**Délégué
400**
Marc-André
Dumas

ÉTUDES DE TEMPS

Par *Mario Champagne*
Préposé aux études de mouvements

C'est le temps des réjouissances qui approche et les décorations multicolores qui illuminent déjà nos rues et foyers sèment la joie dans tous les cœurs. Par la fenêtre du bureau, je peux apercevoir le stationnement du centre d'achats sillonné par tout plein de joyeux automobilistes en quête d'une place de stationnement pas trop loin des grandes portes donnant accès à la multitude de boutiques pimpantes avec leurs vitrines toutes remplies d'aubaines, de guirlandes, de sapins, de lumières et de couleurs.

Par contre, dans le bureau syndical, ce qui me rapproche le plus de l'ambiance de Noël, ce sont les deux documents étalés devant moi qui me font voir rouge et devenir vert. Ces documents qui m'ont été remis à deux réunions à la salle FR480 auxquelles j'ai été convoqué un mardi après-midi de fin novembre sont tous deux porteurs de tristes nouvelles.

La première réunion avait pour but d'annoncer la révision du taux-pièce suite à l'installation des panneaux Allen-Bradley. Ces panneaux seraient à ce point performants, qu'ils auraient notablement réduit les temps machine ce qui a rendu les taux plus avantageux pour 17 machines d'assemblage.

Et en quoi est-ce si terrible ? Où est le problème ?

Parce que la première conclusion qui s'est imposée à moi, c'est que si ces panneaux ont permis à une poignée d'assembleurs de faire plus de pneus, l'employeur en a bénéficié aussi. Ben oui, quoi ? C'est limpide ! Des \$\$\$ pour les assembleurs et des pneus supplémentaires pour le Boss. Tout le monde y trouve son compte.

Mais, bon ! Il semblerait que c'est un peu plus compliqué que ça.

En tout cas, je suis en train de vérifier tout ça. Et, même si j'ai assez bien pigé comment fonctionne le calcul du taux-pièce, je consulte beaucoup mes collègues assembleurs et j'utilise les autres ressources que la CSN met à ma disposition. J'ai donc été prendre des temps sur le plancher pour comparer, j'ai presque terminé mes calculs et je crois être en mesure de donner une réponse avant les fêtes, comme demandé. J'espère seulement de ne pas avoir à aller jusqu'à devoir me rendre devant l'employeur pour lui demander ce qu'il entend au juste par « programme incitatif » (en anglais, incentive program) !

Mais passons à la deuxième réunion qui, une demi-heure plus tard, avait pour but d'annoncer la fermeture à venir de quatre (4) postes aux postmodules (un par équipe) et de quatre (4) autres au rejet.

Alors là, quand tu reçois ce genre d'annonce, t'as beau être le représentant syndical délégué aux études du travail, tu ne peux pas y faire grand-chose. Tant qu'à y être, tu pourrais aussi bien te donner le titre de grand coordonnateur du département de la gestion des kleenex usagés, ça reviendrait au même. En plus, quand une affaire de même arrive, y a rien d'autre à faire qu'attendre qu'ils coupent et, après, tu vas voir si ceux qui restent sont en surcharge de travail. C'est juste dans cet ordre-là que tu peux intervenir.

Ah oui ! En fait, s'il y a une chose que tu peux faire avant la coupure, c'est au moins d'aller avertir ceux qui seront touchés.

Je suis donc allé faire un tour aux postmodules pour y retrouver mes potes, histoire de les saluer et de se rappeler les bons moments qu'on a eu du temps que j'occupais ce poste avec eux. C'est sûr que j'appréhendais un peu d'avoir à leur annoncer la mauvaise nouvelle, mais je me disais qu'étant donné leur ancienneté, ils en avaient vu bien d'autres. On prendrait ça avec philosophie, même !

Ben, je suis tombé sur deux philosophes en beau joulvert qui en avaient long à dire sur la manière peu cavalière avec laquelle la fermeture s'était opérée.

Études de temps...

Et c'est là que j'ai eu la surprise de constater que la coupure prévue pour la semaine suivante avait déjà été faite ! Ils se sont rendus à leur poste comme d'habitude et se sont fait dire quelque chose du genre : « Aille, les gars, à partir d'à soir, on met la 3 sur l'automatique pis vous allez rester deux ! »

Non, mais dites-moi donc qu'est-ce que c'est que cette idée de prendre sur soi la décision de devancer de façon tout à fait arbitraire un événement d'une telle importance (ne serait-ce que du point de vue psychologique) comme la suppression d'un poste ? Qui donc pouvait trouver que la date de fermeture (qui était pourtant clairement indiquée en page 6 du magnifique document de seize pages tout en couleurs et agrémenté de tableaux de toutes sortes qui nous a été distribué à cette réunion) était si exagérément lointaine ?

Quel genre de motivation peut générer une telle impatience devant un si fragile échéancier ? L'image qui s'impose à mon esprit, c'est quelqu'un qui plante une graine dans le sol, qui attend cinq minutes puis qui se met à crier : MAIS POUSSE DONC !!!

Je sais bien que je suis fatigué avec mes affaires de terre patiente, de bœuf et de semailles, mais c'est parce qu'il faut faire drôlement attention quand on se retrouve à être débordant de motivation de même. On pourrait perdre le contrôle et se retrouver impatient au point d'avoir déjà déballé tous les cadeaux deux semaines avant le temps. Ou de confondre « Boxing Day » avec « Black Friday ». Ou de confondre le drapeau du 24 juin avec celui du premier juillet. Ou de commencer son repas par le dessert. Ou de plier son lavage alors que le linge est encore trempé. Ou de marchander après avoir donné le paiement final...

Oh boy ! Mais qu'est-ce qui m'arrive à la veille de ce joyeux temps des fêtes ?

Serais-je en train de faire une montée de Egnog ?

Je me relis et je me dis que si c'était à refaire, je choiserais des formules plus stimulantes du point de vue corporatif. Mais le temps me presse trop. La limite de tombée des articles pour le journal est lundi et je n'aurai pas le temps d'écrire cette chronique dans un style plus convivial. C'est signe qu'il est temps de vous souhaiter un Joyeux Noël et une Bonne Année 2012 !!!

...Et de Joyeuses Pâques à qui vous savez !

PRÉPOSÉ À LA STANDARDISATION ET À LA FORMATION

Par *Mario Champagne*

Sururaku

Nos gars du département de la standardisation terminent leur année en ayant rempli leurs objectifs.

Chaque mois, ils ont maintenu leur moyenne de cinq (5) nouveaux standards créés, sans compter les nombreuses révisions qu'ils ont effectué sur des standards existants et sans compter aussi les analyses de risques qu'ils ont dirigées. De plus, ils ont eu leur rôle à jouer (un genre de monitoring) derrière les 300 et quelques Kaizens réalisés cette année à travers tous les départements de l'usine. Ils ont aussi livré, en temps record, la réévaluation globale des listes de compétences de tous les jobs de l'usine à partir des vieilles listes de connaissances. Ils ont formé deux formateurs et entament la formation de deux autres en ce moment. En plus, la compréhension complète de leur section respective dont ils font preuve m'a toujours été d'une aide précieuse pour chaque aspect relié aux études de temps.

Merci les gars !

Formation

Ça serait tu qu'on va finir par les avoir nos formateurs ? Comme je l'ai mentionné précédemment, on en a deux (2) « fulls patches » qui apprécient leur nouvelle fonction et deux (2) autres en train de cheminer là-dedans. De plus, il semblerait que l'intérêt pour ce poste va en grandissant et que l'ouverture de poste qui se termine devrait permettre de combler la plupart, sinon tous, des postes de formateur dans chaque section et sur chaque équipe.

JOURNAL ET SITE WEB

Par *Mario Champagne*,
Responsable du site Web et journal

Pour cette dernière édition de notre feuille de chou cette année, nous avons innové avec une belle affiche à conserver (et à collectionner, comme ils disent dans les publicités d'un autre journal populaire). Sur notre site, au www.stbjcsn.com, nous avons regroupé dans notre section photos, celles des bureaux et congrès CSN en plus de celles de notre assemblée générale du 1^{er} juillet !



Meilleurs Vœux



En cette période de l'année, je vous souhaite mes Meilleurs Vœux à vous et à toute votre famille.

André Corriveau, 1^{er} V.P.



*Je profite de l'occasion pour souhaiter un très Joyeux temps des Fêtes à tous les employés.
Paix, Bonheur et Amour avec toutes vos familles.*

Patrice Durand, 2^e V.P.

BABILLARD

Par *René Fréchette*, Trésorier

En premier lieu, avec un peu de retard, je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux élus de la structure syndicale et souligne l'excellent travail de ceux qui ont quitté. De ce fait, je succède à Jean Bourgeois sur le comité de francisation.

En second lieu, l'employeur sortira un communiqué d'ici la fin de l'année nous informant des montants d'équivalence actuarielle de la partie « employeur » pour le fonds de retraite selon si on aura 81,00 \$ ou 85,00 \$ par mois par année de service. Ajouter ce montant à notre contribution nous indiquera l'espace REER que nous aurons droit l'année prochaine. Le plafond pour 2012 sera de 18 % du salaire gagné en 2011 ou 22 970.00 \$.

En dernier lieu, je souhaite un merveilleux Noël et une bonne année 2012 à vous tous et toutes ainsi qu'à vos familles.

RAPPORT DE GRIEFS



Par *André Corriveau, Patrice Durand et Michel Maisonneuve*



Grief 11-101 Richard Royer dept. 174 : Clauses 9.07, 11.03 et 14.01

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 28 novembre 2011 après discussion avec l'employé.

Grief 11-102 Jocelyn Gélinas dept. 174 : Clauses 9.07, 11.03 et 14.01

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 28 novembre 2011 après discussion avec l'employé.

Grief 11-107 Roch Corriveau dept. 166 : Congédiement

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 2 décembre 2011 après discussion avec l'employé.

Grief 11-111 Terence Bélanger dept. 831 : Suspension

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 11 novembre 2011 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 11-112 Martin Laflamme dept. 136 : Surtemps clause 14.08

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 9 décembre 2011 après discussion avec l'employeur.

Grief 11-113 Patrice Durand dept. 174 : Surtemps clause 14.08

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 18 novembre 2011 et l'employeur a sept (7) jours pour nous répondre.

Grief 11-114 Collectif dept. 136 : Surtemps clause 14.08

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 28 novembre 2011 après discussion avec l'employeur.

Grief 11-115 Steve Forest dept. 174 : Clause 16.04

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 9 décembre 2011 après discussion avec l'employeur.

Grief 11-116 Christian Aubin dept. 174 : Surtemps clause 14.08

Ce grief a été réglé à l'étape no 1 le 2 décembre 2011 et l'employeur paiera la somme de 352,77\$ à Christian.

Grief 11-117 Jean Gaudet dept. 174 : Surtemps clause 14.08

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 2 décembre 2011 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 11-118 Yves Ricard dept. 122 : Surtemps 14.08

Ce grief a été réglé à l'étape no 1 le 9 décembre 2011 et l'employeur paiera la somme de 238,32\$ à Yves.

Grief 11-119 Dominic Hénault dept. 166 : Surtemps clause 14.08

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 9 décembre 2011 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 11-120 Steve Sarrazin dept. 166 : Surtemps clause 14.08

Ce grief a été réglé à l'étape no 1 le 9 décembre 2011 et l'employeur paiera la somme de 245,76\$ à Steve.

Grief 11-121 Lyne Couture dept. 174 : Surtemps clause 14.08

Ce grief a été réglé à l'étape no 1 le 9 décembre 2011 et l'employeur paiera la somme de 731,88\$ à Lyne.

LE BÉNÉVOLAT

Par *René Joly*, bénévole

L'origine du mot latin *béné* qui veut dire **Bien** et *volat* qui veut dire **Vouloir**. **Vouloir du bien**, là est sa signification.

En cette journée internationale du **Bénévolat** (5 décembre), je me permets de le souligner. Donner sans rien demander en retour, quelle belle richesse, quelle gratification, offrir de son temps sans compter, prendre le temps de s'arrêter... pour les autres. Tout va vite, comme dirait Danny Laferrière dans son dernier livre, on court, on court, après quoi ? Prendre un moment de réflexion, afin de digérer tout ça, on ne s'arrête pas assez souvent pour le faire et le prendre semble devenu un luxe...

Sans l'apport de ces bénévoles (2.2 millions au Québec), de nombreux organismes ne pourraient être opérationnels et offrir leurs services à la population, c'est un maillon important ou un chaînon comme diraient *Judy et Yvon*.

Deux chaînons seront manquants en 2012, car cette année ils en sont à leurs dernières « quêtes » eux qui y sont depuis la toute première heure. ENCOURAGEONS-LES et surtout REMERCIONS-LES pour leurs missions qu'ils ont accomplies tout au long de ces années, j'ai nommé Monsieur Gaétan Riopel et Monsieur Georges Morin.

Continuons tous ensemble ce qui a été commencé, poursuivons notre engagement d'apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin, posons un geste qui fera toute la différence.

Merci !

Au nom des démunis

DÉCÈS

C'est avec un immense regret que nous avons appris le décès de Monsieur Yves Robitaille. Nous offrons nos plus sincères condoléances à tous les membres de sa famille et ses amis.

Nos plus sincères condoléances à M. Denis Gagnon ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son père.

Nos plus sincères condoléances à Messieurs Martin et Jean Riopel ainsi qu'à toute leur famille suite au décès de leur mère.

Nos plus sincères condoléances à M. Marc-André Neveu ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa grand-mère.

N.B. Pour tous ceux et celles qui ont été touchés par un décès dans leur famille et dont nous n'avons pas été avisés, nous désirons vous souhaiter nos plus sincères condoléances.